



C/45/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 septembre 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-cinquième session ordinaire
Genève, 20 octobre 2011

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITÉ TECHNIQUE, DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES
ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES
ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN**

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document indique l'état d'avancement des travaux du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques (TWP), y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi
TWP :	Groupes de travail techniques
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

Groupe de réflexion sur les travaux du BMT	Sous-groupe <i>ad hoc</i> d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires
WG-PVD :	Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la publication des descriptions variétales
Sous-groupes sur les plantes cultivées :	Sous-groupes <i>ad hoc</i> sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées
DHS :	Distinction, homogénéité et stabilité
Bureau :	Bureau de l'Union

TABLE DES MATIÈRES

I. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE.....	4
Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil	4
Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes <i>ad hoc</i> sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées.....	4
Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques	4
Techniques moléculaires.....	5
<i>Directives BMT</i>	5
<i>Révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 ADD.-CAJ/45/5 ADD.</i>	5
<i>Élaboration éventuelle du document TGP/15</i>	5
<i>Directives internationales sur les méthodes moléculaires</i>	5
<i>Sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)</i>	6
<i>Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)</i>	6
Dénominations variétales.....	6
<i>Révision du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV"</i>	6
<i>Eupatorium et Eutrochium</i>	6
<i>Informations concernant l'enregistrement des dénominations variétales en tant que marques</i>	6
Informations et bases de données	7
<i>Calendrier prévu pour l'introduction d'une version Internet de la base de données sur les variétés végétales</i>	7
<i>Politique d'accès aux bases de données sur les variétés végétales</i>	7
<i>Titre de la base de données sur les variétés végétales</i>	8
<i>Traduction du guide de l'utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données</i>	8
<i>Actualisation de l'information sur l'utilisation des logiciels présentés dans le document UPOV/INF/16/1 "Logiciels échangeables"</i>	8
<i>Nouveaux logiciels à prendre en considération pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"</i>	8
<i>Renvois normalisés aux fins du formulaire de demande type de l'UPOV et du formulaire vierge linéaire</i>	9
<i>Formulaire vierge linéaire correspondant à la section 2 : "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale" (ci-après dénommé "formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale")</i>	9

Documents TGP.....	10
a) <i>Nouveau document TGP</i>	10
b) <i>Révision de documents TGP</i>	10
c) <i>Programme d'élaboration des documents TGP</i>	15
Méthode de calcul de la COYU	15
Évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons	15
Examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer.....	15
Ateliers préparatoires.....	15
Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité.....	16
Principes directeurs d'examen	16
Présidence des groupes de travail techniques	19
Programme de la quarante-huitième session.....	19
II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN EN 2011.....	21
Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)	21
Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC).....	23
Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)	27
Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO).....	30
Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV).....	33
Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).....	36

I. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE

3. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-septième session à Genève du 4 au 6 avril 2011, sous la présidence de M. Joël Guiard (France), président du TC. Le compte rendu des conclusions de cette session figure dans le document TC/47/26. Le compte rendu détaillé fera l'objet du document TC/47/27.

4. Quatre-vingt-onze participants représentant 37 membres de l'Union, ainsi que huit États et deux organisations ayant le statut d'observateur ont participé à la réunion.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

5. Le secrétaire général adjoint a présenté un rapport verbal, sous la forme d'un exposé en format PowerPoint, sur les soixante et unième et soixante-deuxième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), sur les soixante-dix-neuvième et quatre-vingtième sessions du Comité consultatif ainsi que sur la vingt-septième session extraordinaire et la quarante-quatrième session ordinaire du Conseil.

6. Le secrétaire général adjoint a noté également que le statut d'observateur auprès du Conseil, du CAJ, du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP) avait été accordé à l'*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES) et à la Coordination européenne Via Campesina (ECVC), et que le statut d'observateur de CropLife International avait été élargi au CAJ, au TC et aux TWP.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes *ad hoc* sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées

7. Le TC a entendu de la part des présidents des groupes concernés les rapports oraux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) (voir la partie II du présent document).

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

8. Le TC a examiné le document TC/47/3.

9. Le TC est convenu de demander au Bureau de l'Union d'inviter les experts à présenter des rapports écrits au Bureau de l'Union en prévision des sessions des TWP afin de permettre au Bureau de l'Union d'établir un document contenant ces rapports. Le TC a noté que les experts des TWP seraient invités à présenter oralement une synthèse de leur rapport écrit à la

session et seraient aussi encouragés à établir des rapports au titre du point de l'ordre du jour "Expériences de nouveaux types et espèces", le cas échéant.

10. Le TC a noté également que les experts des TWP auraient l'occasion de poser des questions concernant des points les intéressants.

Techniques moléculaires

11. Le TC a examiné le document TC/47/7.

Directives BMT

12. Le TC a pris note de l'adoption du document UPOV/INF/17/1 intitulé "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ('Directives BMT')".

Révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 ADD.-CAJ/45/5 ADD.

13. Le TC est convenu que le document BMT/DUS Draft 5, tel que modifié ci-dessus et sous réserve de l'accord du CAJ à sa soixante-troisième session, qui se tiendrait à Genève le 7 avril 2011, devait servir de point de départ pour l'adoption du document BMT/DUS par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire qui se tiendrait à Genève le 20 octobre 2011.

Élaboration éventuelle du document TGP/15

14. Le TC est convenu que le document TGP/15 devrait être élaboré séparément, mais parallèlement, au document BMT/DUS, compte tenu du fait que le document BMT/DUS fournirait un rapport sur l'élaboration et l'examen de tous les modèles au sein de l'UPOV, et que le document TGP/15 fournirait des indications sur l'utilisation des modèles évalués positivement et pour lesquels des exemples acceptés pourraient être fournis, c'est-à-dire les modèles "Marqueurs moléculaires propres aux caractères" (section 3.1.1) et "Combinaison de [caractères] phénotypiques et de distances moléculaires pour gérer des collections de variétés" (section 3.1.2) pour l'heure. Il est convenu que ces deux documents devraient définir des objectifs précis et qu'ils devraient être adoptés par le Conseil. Il est convenu en outre qu'il conviendrait d'examiner la manière de tenir efficacement à jour ces deux documents.

Directives internationales sur les méthodes moléculaires

15. Le TC a pris note des informations sur les directives internationales sur les méthodes moléculaires présentées au BMT à sa douzième session, tel qu'énoncé aux paragraphes 34 et 35 du document TC/47/7.

Sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)

16. Le TC a pris note qu'aucune réunion des sous-groupes sur les plantes cultivées n'avait eu lieu depuis sa quarante-sixième session et que M. Joost Barendrecht, président du sous-groupe pour le rosier, avait pris sa retraite et qu'il serait nécessaire de nommer un nouveau président pour le sous-groupe pour le rosier si une réunion était prévue.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

17. Le TC a pris note du rapport sur les faits nouveaux relatifs aux travaux du BMT, tel qu'il figurait aux paragraphes 41 à 43 du document TC/47/7. Le TC a approuvé le programme de la treizième session du BMT, qui se tiendrait à Brasilia (Brésil) du 22 au 24 novembre 2011, l'atelier préparatoire étant prévu pour le 21 novembre 2011 comme énoncé dans les paragraphes 44 et 45 de ce document. Le TC est convenu de l'utilité, pour encourager la soumission d'informations sur l'utilisation de techniques moléculaires aux fins de l'examen des variétés essentiellement dérivées et de l'identification variétale, de consacrer une journée spéciale à ces points lors de la treizième session du BMT. Le TC a pris note que des obtenteurs et d'autres experts seraient invités à participer à cette journée spéciale, le 22 novembre 2011.

Dénominations variétales

18. Le TC a examiné le document TC/47/8.

Révision du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV"

19. Le TC a pris note du compte rendu de l'adoption du document UPOV/INF/12/3, de la publication de ce document et de la mise à jour de la base de données GENIE consécutive à la modification des codes UPOV pour les taxons concernés.

Eupatorium et Eutrochium

20. Le TC a pris note des synonymies botaniques concernant l'espèce *Eupatorium* L. et il a invité le TWO à envisager certaines solutions possibles à sa quarante-quatrième session, qui se tiendrait du 7 au 11 novembre 2011, à Fukuyama City, préfecture de Hiroshima (Japon).

Informations concernant l'enregistrement des dénominations variétales en tant que marques

21. Le TC a pris note des informations concernant l'enregistrement des dénominations variétales en tant que marques telles qu'elles figuraient aux paragraphes 15 à 19 du document TC/47/8.

Informations et bases de données

a) Bases de données sur les informations UPOV

22. Le TC a examiné le document TC/47/6 et la présentation du prototype de la version consultable sur le Web de la base de données sur les variétés végétales faite par Mme Lili Chen, conceptrice de logiciels à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

23. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant : la base de données GENIE, indiqués aux paragraphes 2 à 4 du document TC/47/6; le système de codes UPOV indiqués aux paragraphes 5 à 7 et a pris note que le Bureau de l'Union établirait des tableaux des adjonctions et modifications apportées aux codes UPOV, aux fins de vérification par les services compétents à chaque session des TWP en 2011; et le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales ("Programme"), qui étaient indiquées aux paragraphes 8 à 31 du document TC/47/6.

Calendrier prévu pour l'introduction d'une version Internet de la base de données sur les variétés végétales

24. Le TC est convenu de la proposition qu'une version Internet de la base de données sur les variétés végétales, fondée sur le contenu actuel de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, soit lancée sur le site Web de l'UPOV au cours de l'année 2011. Le TC a pris note que la base de données contiendrait les mêmes données que celles qui avaient été communiquées pour la base de données UPOV-ROM, conformément aux procédures actuelles de présentation des données, et comporterait des fonctions de recherche similaires. Il a pris note que, en outre, des dispositions seraient prises pour que les résultats des recherches soient téléchargés sous la forme d'un tableur Excel ou d'un compte rendu en format html de façon à donner ainsi un accès complet aux données de la base de données sur les variétés végétales.

25. Le TC a pris note que le prototype d'une version Internet de la base de données sur les variétés végétales serait également présenté à la soixante-troisième session du CAJ qui se tiendrait le 7 avril 2011 et à la quatre-vingt-unième session du Comité consultatif qui se tiendrait à Genève le 8 avril 2011. Il a pris note que les commentaires du TC et du CAJ seraient communiqués au Comité consultatif à sa quatre-vingt-unième session et que celui-ci serait invité à approuver les propositions relatives au lancement de la version Web de la base de données sur les variétés végétales exposées dans le document TC/47/6.

Politique d'accès aux bases de données sur les variétés végétales

26. Pour ce qui est d'une version Internet de cette base de données, le TC a pris note que le Comité consultatif à sa quatre-vingt-unième session, qui se tiendrait à Genève le 8 avril 2011, serait invité à examiner certaines options relatives à la politique d'accès.

27. Le TC a pris note de l'appui donné par quelques délégations à un accès gratuit pour tous les utilisateurs.

Titre de la base de données sur les variétés végétales

28. Le TC est convenu de la proposition de rebaptiser cette base de données “VENUS” et de mettre au point un symbole visuel approprié.

b) Bases de données sur les descriptions variétales

29. Le TC a pris note des informations sur les bases de données sur les descriptions variétales aux sessions du TWV, du TWF et du TWO, comme indiquées dans le document TC/47/9.

30. Le TC est convenu de demander à l’expert de la France de présenter le concept d’une base de données contenant les descriptions variétales du pois établies par les membres de l’Union aux sessions de 2011 des TWP et à la quarante-huitième session du Comité technique.

c) Logiciels échangeables

31. Le TC a examiné les documents TC/47/12 et UPOV/INF/16/2 Draft 1.

Traduction du guide de l'utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données

32. Le TC a pris note du rapport sur les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la traduction en anglais du guide de l'utilisateur du système SIRIUS, comme indiqué dans le document TC/47/12.

Actualisation de l'information sur l'utilisation des logiciels présentés dans le document UPOV/INF/16/1 “Logiciels échangeables”

33. Le TC a approuvé le contenu du document UPOV/INF/16/2 Draft 1. Il a pris note que, sous réserve de l'accord du CAJ à sa soixante-quatrième session qui aurait lieu à Genève en octobre 2011, le document UPOV/INF/16/2 serait soumis pour adoption au Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire qui aurait lieu à Genève le 20 octobre 2011.

Nouveaux logiciels à prendre en considération pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”

34. Le TC a pris note des possibilités d'accès des membres de l'Union à la base de données centralisée sur les dénominations variétales de l'Office de la protection des obtentions végétales (OCVV) de l'Union européenne et que l'OCVV envisage des moyens de mettre son logiciel de vérification des dénominations variétales à la disposition des membres de l'Union.

35. Le TC est convenu que le document UPOV/INF/16 devait être modifié afin de permettre l'inclusion de l'offre d'assistance par l'OCVV relative au système de gestion électronique des bureaux que l'OCVV a mis au point, comme indiqué au paragraphe 16 du document TC/47/12.

36. Le TC a pris note que les Pays-Bas et la Fédération de Russie seraient invités à présenter les logiciels échangeables proposés, ainsi qu'il était expliqué dans les annexes I et II

du document TC/47/12, respectivement, à la vingt-neuvième session du TWC pour incorporation éventuelle dans une révision future du document UPOV/INF/16.

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

37. Le TC a examiné le document TC/47/13.

Revois normalisés aux fins du formulaire de demande type de l'UPOV et du formulaire vierge linéaire

38. Le TC est convenu que le Bureau de l'Union devrait chercher à obtenir des informations sur la question de savoir dans quelle mesure les membres de l'Union utilisaient dans leurs formulaires de demande les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV.

Formulaire vierge linéaire correspondant à la section 2 : "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale" (ci-après dénommé "formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale")

39. Le TC a pris note qu'il était prévu que le formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale mis au point présente les caractéristiques suivantes :

a) les utilisateurs* pourraient choisir la langue dans laquelle seraient présentés les éléments du formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une variété végétale (langage Input Template);

b) les utilisateurs pourraient sélectionner la ou les langues dans laquelle (lesquelles) le formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une variété végétale, dûment rempli, pourrait être téléchargé (langage Output Template);

c) les utilisateurs pourraient choisir le format dans lequel serait téléchargé le formulaire linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale : Word, Excel, XML ou PDF;

d) les utilisateurs pourraient choisir de stocker les données à traiter dans une base de données connexe (hébergée par l'UPOV) en vue, par exemple, de permettre leur téléchargement dans d'autres langues ou formats. Les données pourraient être protégées par un mot de passe, qui ne serait communiqué qu'à l'utilisateur intéressé; et

e) une mise en garde selon laquelle l'utilisation de l'information associée à un formulaire vierge linéaire pour le dépôt d'une demande de droit d'obtenteur auprès du service d'un membre de l'Union relèverait de la responsabilité de l'utilisateur.

40. Le TC a pris note que les langues dans lesquelles serait établi le formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale seraient classées par ordre de priorité sur la base des discussions avec les organisations internationales d'obtenants et en fonction des

* Le terme "utilisateur" est utilisé à la place du terme "déposant" ou "obteneur" afin d'éviter de laisser supposer que l'utilisation du formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une variété végétale puisse indiquer le dépôt d'une demande de protection du droit d'obteneur.

ressources disponibles. Au cas où seraient utilisées des langues autres que le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol, les membres concernés de l'Union seraient consultés avant que les versions linguistiques pertinentes soient mises à disposition sur le site Web de l'UPOV. En outre, il serait précisé que les traductions n'avaient pas été adoptées par le Conseil.

41. Le TC a pris note que l'ISF serait disposée à fournir des ressources financières aux fins de la mise au point du formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale, sur la base du concept susmentionné.

42. Le TC a pris note que l'Union européenne travaillait avec deux de ses États membres à l'utilisation du système d'application électronique de l'OCVV. La délégation de l'Union européenne s'est offerte à fournir des informations sur ses expériences en la matière. Le TC est convenu que le rapport sur les faits nouveaux devrait être présenté à sa quarante-huitième session.

Documents TGP

43. Le TC a examiné le document TC/47/5.

a) *Nouveau document TGP*

TGP/11 Examen de la stabilité

44. Le TC a examiné le document TGP/11/1 Draft 10 et a décidé certaines modifications. Le TC a noté que le CAJ serait informé de ces modifications du document TGP/11/1 Draft 10 à sa soixante-troisième session, qui se tiendrait à Genève le 7 avril 2011. Il est convenu que, sous réserve de l'approbation du CAJ, le document TGP/11/1 Draft 10, tel que modifié ci-dessus, serait soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-cinquième session ordinaire, qui se tiendrait à Genève le 20 octobre 2011.

45. Le TC a pris note que, de l'avis de l'ISF, il n'était pas nécessaire d'organiser un séminaire sur la fourniture des lignées parentales de variétés hybrides de plantes potagères lorsque ces lignées parentales n'avaient pas été examinées dans le cadre de l'examen DHS de l'hybride, mais il a proposé que les délibérations se poursuivent au sein des groupes de travail techniques concernés.

b) *Révision de documents TGP*

TGP/5, Section 10/2 Expérience et coopération en matière d'examen DHS : notification des caractères supplémentaires

46. Le TC est convenu que le document TGP/5 : Section 10/2 Draft 2, modifié comme indiqué ci-dessus et sous réserve de l'accord du CAJ à sa soixante-troisième session qui se tiendrait à Genève le 7 avril 2011, devait servir de base pour l'adoption du document TGP/11/1 par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire, qui se tiendrait à Genève le 20 octobre 2011.

TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen

47. Le TC a examiné les révisions proposées dans le document TC/47/16.

Couverture des principes directeurs d'examen

48. Le TC est convenu de l'adjonction d'un nouveau texte standard supplémentaire (ASW) pour le chapitre 1 des principes directeurs d'examen dans une révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", libellé de la manière suivante :

"Dans le cas des variétés [ornementales] [fruitières] [industrielles] [potagères] [agricoles] [etc.], il peut notamment être nécessaire d'utiliser d'autres caractères ou niveaux d'expression que ceux figurant dans le tableau des caractères en vue d'examiner la distinction, l'homogénéité et la stabilité".

en l'accompagnant d'une explication dans le document TGP/7 précisant que ce texte ne devait pas donner lieu à des conclusions particulières quant à la question de savoir si d'autres types de variétés devaient ou non faire l'objet de principes directeurs d'examen distincts car cette question devait être réglée au cas par cas.

Quantité de matériel végétal requis

49. Le TC est convenu que les conseils figurant dans la note indicative GN 7 du document TGP/7 "Quantité de matériel végétal requis" devaient être complétés en vue d'encourager les experts principaux à examiner la quantité de matériel végétal requis en ce qui concerne certains facteurs.

50. Le TC est convenu qu'un texte standard complémentaire devait être établi afin d'indiquer dans les principes directeurs d'examen si la quantité de matériel végétal requis dans le chapitre 2 des principes directeurs d'examen concernait les deux cycles de végétation dans le cas des principes directeurs d'examen mentionnant deux cycles de végétation.

51. Le TC est convenu que les indications figurant dans la note indicative GN 7 du document TGP/7 devaient être complétées en vue d'encourager les experts principaux à examiner la quantité de matériel végétal requis pour des plantes voisines afin d'assurer si nécessaire une certaine cohérence. À cet égard, il est convenu que le Bureau de l'Union devrait établir un résumé des informations pertinentes pour tous les principes directeurs d'examen adoptés et le mettre à la disposition des experts principaux sur la page Web destinée aux rédacteurs de principes directeurs d'examen de sorte que ces informations sur les principes directeurs d'examen pour des plantes voisines soient présentées au sous-groupe des experts intéressés par l'expert principal.

Nombre de plantes à examiner (aux fins de la distinction)

52. Le TC a examiné le document TC/47/17.

53. Le TC-EDC est convenu que le texte du chapitre 4.1.4 des principes directeurs d'examen dans le document TGP/7/2, adopté par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, tenue à Genève le 21 octobre 2010, ne devait pas être appliqué dans les projets de principes directeurs d'examen à soumettre au Comité technique pour adoption à sa quarante-septième session.

54. Le TC est convenu que le texte du chapitre 4.1.4 des principes directeurs d'examen dans le document TGP/7/2, devrait être modifié selon les modèles suivants :

Variante 1 : "Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur { x } plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces { x } plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type."

Variante 2 : "Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur { x } plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces { x } plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de { y }."

55. Le TC est convenu que Mme Beate Rücker (Allemagne) devrait être invitée à rédiger des indications appropriées sur le nombre de plantes à examiner aux fins de la distinction en vue de leur inclusion dans une future révision du document TGP/7 relatives aux points ci-après :

- a) la sélection des plantes à examiner aux fins de la distinction dans l'essai;
- b) le nombre minimal de plantes de variétés candidates nécessaire pour réaliser l'essai, c'est-à-dire le nombre minimal de plantes nécessaire pour examiner la distinction, l'homogénéité et la stabilité; et
- c) le nombre de plantes nécessaires pour pouvoir comparer les variétés notoirement connues avec les variétés candidates aux fins de la distinction.

Demandes de protection pour les variétés à germination lente

56. Le TC est convenu que, pour le moment, aucune révision ne devait être envisagée du document TGP/7 en rapport avec demandes de protection pour les variétés à germination lente.

Sélection des caractères avec astérisque

57. Le TC est convenu que la dernière phrase de la section 1.2 de la note indicative GN 13.1 du document TGP/7/2 "Caractères avec astérisque" devait être modifiée comme suit : "Le nombre de caractères avec astérisque doit donc être déterminé par les caractères qui sont nécessaires pour établir des descriptions variétales utiles et harmonisées au niveau international". Sur la base de cette modification, il a été considéré que les indications fournies dans la note indicative GN 13 du document TGP/7 sur la sélection des caractères avec astérisque étaient appropriées et suffisantes et qu'il était uniquement nécessaire de s'assurer qu'elles soient appliquées lors de l'élaboration des principes directeurs d'examen.

Indication des caractères de groupement

58. Le TC est convenu qu'il ne serait pas approprié de réviser le document TGP/7 en vue d'insérer une indication des caractères de groupement dans le tableau des caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV.

Conseils pour la méthode d'observation

59. Le TC est convenu que la note indicative GN 25 du document TGP/7/2 "Recommandations relatives à la conduite de l'examen" devait être complétée afin de fournir, au moyen d'exemples, des indications sur le type d'observation approprié pour des caractères tels que les dates (p. ex., l'époque de floraison) et le dénombrement (p. ex., le nombre de lobes des feuilles), sur la base des exemples figurant à l'annexe VI du document TC/47/16 et des observations formulées sur ces exemples par les TWP.

Variétés indiquées à titre d'exemple

60. Le TC a examiné la proposition établie par un expert de la France et figurant à l'annexe VII du document TC/47/16 ainsi que les observations des groupes de travail techniques au sujet de cette proposition et il est convenu que la question des variétés indiquées à titre d'exemple serait considérée comme une éventuelle question à débattre lors de la séance du lundi du TC, en 2012.

Revois normalisés dans le questionnaire technique

61. Le TC a examiné le document TC/47/18.

62. Le TC est convenu de retarder l'examen de la solution proposée pour l'indication de renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen exposés dans les annexes I et II du document 47/18, en vue d'une future révision du document TGP/7, en attendant les résultats des travaux sur le formulaire vierge linéaire pour les demandes de protection d'une obtention végétale.

Fourniture de photographies avec le questionnaire technique

63. Le TC a examiné le document TC/47/19. Le TC est convenu qu'il fallait poursuivre l'examen de la nature des conseils du document pour éviter d'imposer aux obtenteurs des conditions qui ne sont pas réalistes. Il est également convenu que le lien entre les caractères dans le questionnaire technique et les photographies devait être précisé.

64. Le TC a pris note du rapport de la délégation du Japon selon lequel des conseils sur la prise de photographies avaient été affichés sur le site Internet du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie de l'Est.

TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

65. Le TC a examiné le document TC/47/20.

66. Le TC a pris note des commentaires des TWP à leurs sessions en 2010 sur le document TGP/8, comme indiqués aux paragraphes 18 et 24 du document TC/47/20. Il est convenu que le texte de la deuxième partie du document TGP/8/1 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" devrait être modifié dans une future révision.

67. Le TC est convenu du plan de travail pour le document TGP/8/2, tel qu'il était présenté dans l'annexe XV du document TC/47/20.

TGP/12 Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques

68. Le TC a examiné le document TC/47/23.
69. Le TC est convenu que l'annexe I du document TC/47/23 devrait être élaborée plus en détail pour ce qui est des niveaux d'expression des caractères quantitatifs de résistance aux maladies.
70. En ce qui concerne les protocoles types de résistance aux maladies proposés à la section 2.4 (annexe I du document TC/47/23), le TC est convenu de certaines modifications.
71. Le TC a pris note des propositions concernant la nomenclature des agents pathogènes, selon les modalités indiquées dans la section 2.4 de l'annexe II du document TC/47/23.

TGP/14 Glossaire de termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV

i) Révision de sections du document TGP/14

72. Le TC a examiné le document TC/47/21.
73. Le TC est convenu de ce qui suit pour ce qui est d'une future révision du document TGP/14 "Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV", section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : formes et structures : I. Forme :
1. *Composantes de la forme : niveaux d'expression concernant les rapports* : inviter les TWP à revoir l'approche suivie pour décrire les rapports.
 2. *Élaboration des caractères liés à la forme : éviter la répétition des caractères* : à examiner plus en détail par les TWP.
 3. *Élaboration des caractères liés à la forme : angle sous lequel observer la forme des plantes* : recommander que, si nécessaire, une explication relative aux caractères liés à la forme donne des orientations quant à l'angle sous lequel observer la forme.

74. En ce qui concerne une future révision du document TGP/14 "Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV", section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : formes et structures : I. Forme : II. Structure : section 2.4, le TC est convenu que des définitions supplémentaires de termes botaniques, tels que "pédoncule" et "pétiolule", devraient être ajoutées au document TGP/14 lorsque de telles définitions étaient susceptibles d'éviter toute confusion. Toutefois, il a déclaré que cela ne devait pas donner lieu à une modification de l'explication figurant dans le document TGP/14/1 selon laquelle "En général, les termes botaniques utilisés dans les principes directeurs pour indiquer la partie de la plante à examiner, mais qui ne sont pas utilisés comme niveaux d'expression (par exemple, bractée, pétale, baie, etc.), n'appellent pas une définition propre à l'UPOV et ne figurent pas dans le présent document".

75. Le TC est convenu de la définition suivante du terme "épi" pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/14/1 : section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : Formes et structures : III. Définitions des termes forme et structure :

Épi	Une inflorescence indéfinie avec des fleurs sessiles sur un axe sans ramifications.
-----	---

ii) *Nouvelle section pour les caractères de couleur*

76. Le TC a examiné le document TC/47/22.

77. Le TC a pris note que le projet de sous-section sur la couleur établi par des experts de l'Union européenne et des Pays-Bas était présenté dans l'annexe du document TC/47/22. Il a pris note qu'un nouveau projet serait examiné plus en détail par les TWP à leurs sessions en 2011, aux fins de son inclusion dans une future version révisée du document TGP/14.

c) *Programme d'élaboration des documents TGP*

78. Le TC a accepté le programme d'élaboration des documents TGP énoncé à l'annexe du document TC/47/5, sous réserve de la révision du document TGP/7 comme indiqué au paragraphe 99 du présent rapport.

Méthode de calcul de la COYU

79. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant la méthode de calcul de la COYU, tels qu'ils figuraient dans les paragraphes 10 et 11 du document TC/47/11, et a demandé au TWC de poursuivre ses travaux afin de présenter ses recommandations au TC.

Évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons

80. Le TC a examiné le document TC/47/14.

81. Le TC a examiné les informations fournies dans les annexes I à VI du document TC/47/14, en rapport avec les questions susceptibles d'être examinées dans une future version du document TGP/8.

Examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer

82. Le TC a examiné le document TC/47/15 et est convenu qu'une révision proposée des principes directeurs d'examen devrait être examinée par le TWF à sa session en 2011.

Ateliers préparatoires

83. Le TC a examiné le document TC/47/10.

84. Le TC a pris note du compte rendu des ateliers préparatoires qui s'étaient tenus en 2010 et a accepté le programme proposé pour 2011. Il est convenu qu'il faudrait y inscrire des points pour les techniques moléculaires, les variétés essentiellement dérivées, l'identification variétale et les liens entre la Convention UPOV et d'autres traités internationaux.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

85. Le TC a pris note des informations fournies dans le document TC/47/4 et a relevé que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services avaient une expérience pratique était passé de 2254 en 2010 à 2679 en 2011.

86. Le TC est convenu d'actualiser le document TC/47/4 en vue de sa quarante-huitième session.

Principes directeurs d'examen

87. Le TC a examiné les documents TC/47/2 et TC/47/24.

88. Le TC a pris note que le Conseil, à sa quarante-troisième session ordinaire, tenue à Genève le 22 octobre 2009, avait approuvé la pratique selon laquelle les principes directeurs d'examen étaient adoptés par le TC au nom du Conseil sur la base du programme de travail approuvé par le Conseil sans que les différents principes directeurs d'examen soient soumis au Conseil pour examen (voir le paragraphe 38 du document C/43/17 "Compte rendu"). Il a pris également note que, à sa quarante-quatrième session ordinaire, tenue à Genève le 21 octobre 2010, le Conseil avait pris note des travaux du TC, des TWP et du BMT, tels qu'ils apparaissent dans le document C/44/10, et qu'il avait approuvé les programmes de travail énoncés dans le document C/44/10 (voir le paragraphe 41 du document C/44/16 "Compte rendu des décisions").

89. Le TC est convenu que le libellé du document TGP/7/2, adopté par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, tenue à Genève le 21 octobre 2010 pour ce qui est du chapitre 4.1.4 ne devrait pas être suivi dans les principes directeurs d'examen qui seraient adoptés à sa quarante-septième session. Il est convenu par ailleurs que les principes directeurs qu'adopterait le TC devraient incorporer comme suit le libellé modifié pour de chapitre :

Variante 1 : "Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur { x } plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces { x } plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type."

Variante 2 : "Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur { x } plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces { x } plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de { y }."

90. Le TC a pris note que le Conseil, à sa quarante-cinquième session ordinaire qui se tiendrait le 20 octobre 2011, devrait adopter le texte révisé du document TGP/7 avant que les principes directeurs d'examen puissent être adoptés. Il est convenu en conséquence d'adopter les principes directeurs d'examen sous réserve de l'adoption par le Conseil de la révision nécessaire du document TGP/7.

91. Le TC a adopté les principes directeurs d'examen énumérés dans le tableau ci-après sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document, qui a été diffusée au préalable, et les modifications rédactionnelles proposées par le TC-EDC, sous réserve de l'adoption par le Conseil de la révision nécessaire du document TGP/7 comme énoncé dans le paragraphe 89 du présent document.

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN					
TG/ACERO(proj.4)	acerola, Barbados-cherry, West Indian-cherry	cerise de Cayenne, cerisier de Barbade, cerisier des Antilles	Barbadoskirsche, Westindische Kirsche	Acerola, Someruco	Malpighia emarginata DC
TG/AGAPA(proj.4)	African Lily, Agapanthus, Blue Lily, Lily of the Nile	Agapanthe, Fleur d'amour	Agapanthus, Schmucklilie	Agapanto, Estrella de mar	Agapanthus L'Hér.
TG/BOUGA(proj.5)	Bougainvillea	Bougainvillée, Bougainvillier	Bougainvillee	Bugambilia, Buganvilla	Bougainvillea Comm. ex Juss.
TG/CACAO(proj.4)	Cacao	Cacaoyer	Kakao	Cacao	Theobroma cacao L.
TG/CAMEL(proj.4)	Camellia	Camélia	Kamelie	Camelia	Camellia L. (excluding Camellia sinensis L. O.Kuntze)
TG/DRAGON(proj.5)	Dragon Fruit, Strawberry pear	Pitahaya, Fruit du dragon, Œil de dragon	Pitahaya, Drachen-Frucht	Pitahaya	Hylocereus undatus (Haw.) Britton et Rose
TG/HIBIS(proj.7)	Rose-of-Sharon, shrub-althaea	Hibiscus de Syrie	Hibiskus, Echter Roseneibisch	Alteia-Arbustiva, Hibisco Colunar, Hibisco da Siria, Rosa de Sharao	Hibiscus syriacus L.
TG/RUMEX(proj.7)	Dock, Garden sorrel, sorrel dock, sour dock	Grande oseille, Oseille commune	Wiesensauerampfer, Großer Sauerampfer	Acedera común	Rumex acetosa L.
TG/SETARIA(proj.5) *	Foxtail Millet, Italian Millet, Hungary Millet	Millet d'Italie, Millet des oiseaux, Setaire d'Italie	Italienhirse, Kolbenhirse	Dana, Mijo de cola de zorro, Mijo de Hungria	Setaria italica L., Setaria italica (L.) P.Beauv.
TG/TOREN(proj.4)	Bluewings, Torenia, Wishbone-flower	Torenia	Torienie	Legazpia blanco, Torenia	Torenia L.
TG/VRIES(proj.6)	Vriesea	Vriesea	Vriesea	Vriesea	Vriesea Lindl.
RÉVISIONS DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN					
TG/44/11(proj.5)	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
TG/51/7(proj.4)	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Agrazón, Grosellero Silvestre, Uve crespá	Ribes uva-crispa L.
TG/52/6(proj.4)	Red and White Currant	groseillier commun, groseillier rouge	Rote Johannisbeere, Weiße Johannisbeere	grosellero común, grosellero rojo	Ribes rubrum L., Ribes sylvestre (Lam.) Mert. et W.Koch, Ribes vulgare Lam., Ribes sativum (Rchb.) Syme
TG/56/4(proj.4)	Almond	Amandier	Mandel	Almendro	Prunus dulcis (Mill.) D.A.Webb, Prunus amygdalus (L.)
TG/57/7(proj.6)	Flax, Linseed	Lin	Lein, Flachs	Lino	Linum usitatissimum L.
TG/84/4(proj.4)	Japanese Plum	Prunier japonais	Ostasiatische Pflaume	Ciruelo japonés	Prunus salicina Lindl.
TG/99/4(proj.4)	Olive	Olivier	Ólbaum, Olive	Olivo	Olea europaea L.

* Les modifications apportées au document TG/SETARIA(proj.5) devraient être réexaminées par le TWA à sa quarante et unième session en 2012.

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/184/4(proj.3)	Cardoon, Globe Artichoke, Cardoon	Artichaut, Cardon	Artischocke; Artischoke; Cardy; Gemüseartischoke- Cardy; Kardonenartischocke	Alcachofa; Cardo	Cynara cardunculus L., Cynara scolymus L.
RÉVISIONS PARTIELLES DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN					
TG/13/10 Rev. (TC/47/2, TC/47/24)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	Lactuca sativa L.
TG/55/7 Rev. (TC/47/2, TC/47/24)	Spinach	Épinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.

92. Le TC a pris note que le libellé du chapitre 4.1.4 du projet des principes directeurs convenu pour adoption devrait être revu et, si nécessaire, modifié par le Bureau de l'Union pour suivre le libellé énoncé dans le paragraphe 89 du présent compte rendu.

93. Le TC est convenu que, comme expliqué dans le document TC/47/24, il existait des questions techniques à régler dans le cadre de la proposition de révision des principes directeurs d'examen applicables au mandarinier (Citrus – groupe 1) (document TG/201/1) et a recommandé que ces questions soient renvoyées au TWF en vue d'un examen approfondi. Le TC est convenu que l'avant-projet des principes directeurs d'examen applicables au canna (document TG/CANNA(proj.7)) et à l'eucalyptus (document TG/EUCAL(proj.6)) devait être renvoyé au TWO en vue d'un examen approfondi.

94. Le TC a pris note de la liste des principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques en 2010 comme présenté dans l'annexe II du document TC/47/2.

95. Le TC a pris note du paragraphe 17 du document TC/47/3 selon lequel, à sa quarante-troisième session tenue à Cuernavaca (État de Morelos, Mexique) du 20 au 24 septembre 2010, le TWO avait examiné le document TWO/43/28 et était convenu que les codes UPOV devraient être modifiés pour suivre la classification du GRIN pour l'œnothère, c'est-à-dire englobant la gaura, et a fait observer que cela aurait alors pour conséquence de faire figurer la gaura dans la classe de dénomination de l'œnothère. Le TC a pris note que des principes directeurs d'examen distincts devraient être conservés pour l'œnothère et la "gaura". Le TC est convenu que le TWV devrait envisager la révision éventuelle des principes directeurs d'examen pour l'œnothère (document TG/144/3), auquel cas il y aurait lieu de préciser les espèces d'œnothère qui étaient concernées (voir les paragraphes 54 et 55 du document TWO/43/29 "Revised Report").

96. Le TC a approuvé le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen existants, comme indiqué à l'annexe III du document TC/47/2.

97. Le TC a pris note du statut des principes directeurs d'examen tels qu'ils figuraient dans l'annexe IV du document TC/47/2.

98. Le TC est convenu que, à l'occasion de la restructuration du site Web de l'UPOV et de la célébration du cinquantième anniversaire, les principes directeurs d'examen adoptés devraient également être disponibles au format Word dans la zone accessible au public.

99. Le TC a pris note des projets du Bureau de l'Union de mettre à disposition, en temps opportun, des exemplaires de toutes les versions précédentes des principes directeurs d'examen adoptés dans la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV à l'occasion de la restructuration du site Web ainsi que de la liste des principes directeurs d'examen adoptés et remplacés depuis lors, telle qu'elle figure à l'annexe V du document TC/47/2.

Présidence des groupes de travail techniques

100. Le TC a noté que les mandats des présidents des groupes de travail techniques (TWP) et du BMT arriveraient à échéance à la session ordinaire du Conseil de 2011. Conformément à la suggestion des TWP, le TC a proposé au Conseil d'élire, à sa quarante-cinquième session ordinaire, qui se tiendrait à Genève le 20 octobre 2011, les présidentes et présidents suivants pour la période 2012-2014 :

TWA :	Mme Robyn Hierse (Afrique du Sud)
TWC :	M. Sami Markkanen (Finlande)
TWF :	Mme Carensa Petzer (Afrique du Sud)
TWO :	M. Nik Hulse (Australie)
TWV :	M. François Boulineau (France)
BMT :	M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique)

Programme de la quarante-huitième session

101. L'ordre du jour ci-après a été convenu pour la quarante-huitième session du TC, qui se tiendra à Genève en 2012 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux espèces cultivées
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Techniques moléculaires
8. Dénominations variétales
9. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales

- c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
10. Méthode de calcul de la COYU
 11. Évaluation de l'homogénéité par plante hors type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
 12. Examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer
 13. Ateliers préparatoires
 14. Principes directeurs d'examen
 15. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
 16. Programme de la quarante-neuvième session
 17. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
 18. Clôture de la session

102. Le TC est convenu que la quarante-huitième session devrait se tenir sur trois jours : du lundi matin au mercredi après-midi. Il est convenu également que les présidentes et présidents des TWP devraient être invités à faire comme ils l'ont fait à la quarante-septième session un exposé visuel au titre du point 4 de l'ordre du jour.

103. Le TC est convenu que la journée du lundi devrait être consacrée à un débat sur les expériences des membres de l'Union relatives aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des essais DHS.

104. S'agissant de la manière d'améliorer l'efficacité de ses travaux, le TC est convenu de prendre les mesures suivantes :

- a) afficher à l'écran les documents considérés dans la langue du document original;
- b) ajouter dans le document une note mentionnant la langue;
- c) examiner les moyens d'améliorer la qualité des projets de principes directeurs d'examen soumis par les TWP pour adoption par le TC. À cet égard, le TC a pris note de l'importance de toutes les informations nécessaires fournies par l'expert principal à la date indiquée, de l'importance du rôle joué par les présidentes et présidents des TWP ainsi que de l'importance de publier les principes directeurs d'examen sur le site Web de l'UPOV suffisamment avant la réunion du TC-EDC pour que des commentaires puissent être faits avant cette réunion.
- d) tenir une réunion de deux jours du TC-EDC en janvier.

II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN EN 2011

105. À sa quarante-septième session, le TC a entendu les rapports présentés verbalement par les présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT.

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

106. Le TWA a tenu sa trente-neuvième session à Osijek (Croatie), du 24 au 28 mai 2010, sous la présidence de M. Dirk Theobald (Union européenne), président du TWA. Le compte rendu de la session fait l'objet du document TWA/39/27 Rev.

107. La session du TWA a réuni 55 participants représentant 25 membres de l'Union et deux organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du dimanche 23 mai, a réuni 15 participants.

108. M. Ivan Durkić, directeur de l'Institut des semences et des plantes, a souhaité la bienvenue aux participants.

109. Les participants et le Bureau de l'Union ont présenté au TWA des rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des variétés végétales.

110. Le TWA a pris note du rapport sur l'évolution des techniques moléculaires à l'UPOV et d'un rapport verbal de la douzième session du BMT tenue deux semaines à peine avant la session du TWA à Ottawa (Canada). En ce qui concerne le document BMT/DUS Draft 3 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)", le TWA a souscrit à la proposition du BMT de supprimer tous les renvois aux termes "Option" et "Proposition" et de les remplacer par les termes "Modèle" et "Exemple". Il a également accepté, conformément à la proposition du BMT, de remplacer tous les renvois aux "caractères moléculaires" par un terme approprié. Le TWA est convenu que le document TGP/15 devrait être élaboré séparément, mais parallèlement au document BMT/DUS Draft 3, "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)", compte tenu du fait que le document BMT/DUS fournirait un rapport sur l'élaboration et l'examen de tous les modèles au sein de l'UPOV et du fait que le document TGP/15 fournirait des indications en ce qui concerne l'utilisation des modèles évalués positivement et pour lesquels des exemples acceptés pourraient être fournis.

111. Le TWA a examiné un certain nombre de projets de documents TGP, conformément au programme approuvé par le TC, et a discuté en particulier du document TGP/11/1 Draft 8 "Examen de la stabilité". Il a proposé de réorganiser en profondeur la structure de ce document afin de donner des informations sur l'examen de la stabilité, notamment sous la forme d'exemples.

112. Dans le cadre de la révision du document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", le TWA est convenu que les propositions relatives à la notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires au Bureau de l'Union au moyen du

document TGP/5, section 10 “Notification des caractères supplémentaires”, devaient être présentées au groupe de travail technique compétent avant d’être publiées dans la zone d’accès restreint du site Web de l’UPOV protégée par mot de passe.

113. Dans le cadre de la révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, le TWA a examiné un certain nombre d’éléments sur la base de plusieurs documents de travail. Ces éléments concernaient : le traitement des variétés ornementales dans les principes directeurs d’examen; la quantité de matériel végétal requis; les demandes de protection de variétés à germination lente; le nombre de plantes à examiner pour déterminer la distinction; la sélection de caractères avec astérisque; l’indication des caractères de regroupement; les conseils relatifs à la méthode d’observation; les variétés indiquées à titre d’exemples; la remise de photographies avec le questionnaire technique; et les renvois normalisés dans le questionnaire technique.

114. Le TWA a examiné certains éléments concernant la révision des documents TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité” et TGP/12/1 “Conseils concernant certains caractères physiologiques”.

115. Pour ce qui est de la révision des sections du document TGP/14/1 “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV”, le TWA est convenu d’examiner, à sa quarantième session, les données fournies par un certain nombre d’experts sur les caractères relatifs à la longueur, à la largeur et au rapport longueur/largeur, en vue de formuler des conclusions quant à l’intérêt d’utiliser l’ensemble de ces trois caractères dans les principes directeurs d’examen.

116. En ce qui concerne les dénominations variétales, le TWA a pris note des faits nouveaux signalés dans le document TWA/39/4 “*Variety Denominations*”. En outre, il a pris note des informations fournies dans les documents sur les bases de données d’information de l’UPOV, les bases de données sur les descriptions variétales, les logiciels échangeables et les systèmes de dépôt électronique des demandes.

117. Le TWA a formulé des observations sur le projet de questionnaire relatif à l’évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons.

118. En ce qui concerne l’examen DHS des variétés de papayer reproduites par voie sexuée, le TWA a approuvé la méthode proposée par l’expert principal concernant les principes directeurs d’examen pour le papayer, telle qu’elle est exposée dans le document TWA/39/25 “*DUS Examination of Seed Propagated Varieties of Papaya*”. Il a également souligné qu’il pourrait être utile d’envisager l’adjonction d’un caractère relatif à la proportion de plantes mâles, plantes femelles et plantes hermaphrodites dans la variété, si ce caractère remplit les conditions requises pour être considéré comme tel conformément à l’Introduction générale.

119. Le TWA a examiné sept projets de principes directeurs d’examen. Il est convenu de soumettre au TC les projets de principes directeurs d’examen pour le millet d’Italie et le lin.

120. Le TWA a envisagé de poursuivre les débats sur 12 principes directeurs d’examen en 2011, trois étant des révisions et neuf de nouveaux principes.

121. À la suite de l’invitation du Brésil, le TWA a accepté de tenir sa quarantième session à Brasilia, du 16 au 20 mai 2011. Le TWA a proposé que les points ci-après soient examinés à cette session :

1. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales, établis par des membres et des observateurs
2. Rapports sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV
3. Évolution de la situation dans le domaine des techniques moléculaires
4. Documents TGP
5. Dénominations variétales
6. Bases de données d'information
7. Évaluation de l'homogénéité
8. Variétés utilisées à titre d'exemple
9. Élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen du riz
10. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen (le cas échéant)
11. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
12. Délibérations concernant les projets de principes directeurs d'examen
13. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Programme futur.

122. Le TWA est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire Mme Robyn Hierse (Afrique du Sud) prochaine présidente du TWA.

123. Dans l'après-midi du 26 mai 2010, le TWA a visité l'Institut des semences et des plantes. Il a été accueilli par M. Petar Čobanković, Ministre de l'agriculture, des pêches et du développement rural. M. Ivan Durkić, directeur de l'Institut des semences et des plantes, a présenté l'institut et Mme Ružica Jurić, chargée de la protection et de l'enregistrement des variétés végétales, a présenté un exposé sur l'examen et l'enregistrement des variétés végétales en Croatie. Le TWA a visité des essais en plein champ d'orge, d'avoine, de triticale, de blé tendre et de blé dur.

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

124. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa vingt-huitième session à Angers (France), du 29 juin au 2 juillet 2010, sous la présidence de M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas), président du TWC.

125. La session du TWC a réuni 31 participants représentant 16 membres de l'Union. L'atelier préparatoire s'est tenu dans l'après-midi du lundi 28 juin et a réuni 14 participants.

126. M. Bart Kiewiet, président de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne, a souhaité la bienvenue aux participants et présenté le système de protection communautaire d'obtention végétale.

127. Une grande attention a été accordée au document TWC/28/20 "*Revision of Document TGP/8: Sections for Further Development*" contenant les sections du document TGP/8 devant être élaborées davantage. Le TWC a recensé de nombreux éléments et de nombreuses tâches à mettre en œuvre pour développer plus avant le texte qui pourrait être incorporé dans une version révisée du document TGP/8 :

Première partie "Protocole d'essai DHS et analyse des données" :

- i) un expert DHS devrait être nommé pour participer à la reformulation de la section 2 "Données à enregistrer";
- ii) la section 3 "Contrôle de la variation par différents observateurs" devrait être développée plus avant;
- iii) en ce qui concerne la section 6 "Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales", un projet a été fourni, qui devrait être développé plus avant par le Bureau de l'Union.

Deuxième partie "Techniques utilisées dans l'examen DHS" :

- i) une nouvelle section sur les méthodes statistiques pour de très petits échantillons devrait être développée plus avant avec M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande);
- ii) en ce qui concerne les sections 4 "méthode des 2x1%" et 9 "Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (méthode d'analyse COYU)", une explication générale sur le choix des 10 degrés de liberté devrait être fournie;
- iii) en ce qui concerne la section 10 "Nombre minimal de variétés comparables pour la méthode de variance relative", une proposition serait rédigée pour examen par les groupes de travail techniques en 2011;
- iv) en ce qui concerne la section 11 "Examen DHS sur des échantillons globaux", une introduction sera fournie;
- v) en ce qui concerne la section 12 "Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images", il a été décidé qu'il serait utile de commencer par examiner l'information relative à l'utilisation de l'analyse d'images par les membres de l'UPOV. À cette fin, plusieurs experts présenteraient des exposés de 15 minutes sur l'utilisation qu'ils font de l'analyse d'images à la vingt-neuvième session;
- vi) une nouvelle section 13 "Méthode de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales" serait élaborée. Le TWC est convenu qu'il conviendrait de présenter au TWC une synthèse de 10 minutes sur chacune des méthodes figurant dans le document TWC/28/20 "*Document TGP/8 Sections for Further Development*" et également les exposés qui seraient présentés à sa vingt-neuvième session qui se tiendrait à Genève (Suisse) en 2011. Le TWC pourrait alors analyser les similitudes et les différences entre ces propositions et chercher à recenser les méthodes pouvant servir de modèles génériques pour l'établissement de descriptions variétales.

128. Une section sur les méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement figurerait également dans une future version du document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”.

129. Pour la vingt-neuvième session du TWC, des chapitres distincts sur les données nominales et ordinales seraient élaborés.

130. Il serait également déterminé si des outils d’analyse pourraient être disponibles non seulement avec le programme statistique CSAS”, mais également avec d’autres logiciels statistiques, tels que “R” et “Genstat”.

131. Le TWC a noté que des modifications avaient été apportées à certaines sections de la version du document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité” soumise au Conseil pour adoption. Le TWC est convenu d’examiner ces sections à sa vingt-neuvième session.

132. Le TWC a examiné le document TWC/28/23 “*New Section for Color Characteristics (Revision of Document TGP/14)*” et a signalé les difficultés à parvenir à une évaluation objective et cohérente du nombre de couleurs.

133. En ce qui concerne le développement de la méthode d’analyse COYU, afin de parer aux différences éventuelles, les données de l’Allemagne, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni seraient envoyées au Danemark afin d’étudier la relation entre l’écart type et l’expression du caractère. Cela indiquerait le type d’ajustement nécessaire dans la méthode d’analyse COYU.

134. Le test de Bennet a été étudié comme alternative à la méthode d’analyse COYU. Ce test pourrait convenir à des données d’échelle de rapport, mais moins convenir à d’autres types de données. Un nouveau développement du texte serait examiné à la vingt-neuvième session du TWC.

135. Le document TWC/28/30 “*A Rationale for Excluding Varieties of Common Knowledge of the Second Growing Cycle when COYD is Used*” contenait une étude décrivant la manière d’exclure des variétés notoirement connues du deuxième cycle de végétation. Il serait déterminé s’il serait nécessaire de tenir compte de l’homogénéité de la variance, lorsque l’on souhaite appliquer cette réduction.

136. Le document TWC/28/28 “*Combination of Morphological Distance (GAIA) with Genotypic Distance in the Framework of ‘Management of the Reference Collection’*” présentait une expérience avec des valeurs GAIA. Le TWC a noté que les notations des experts étaient fondées sur une évaluation globale et ne correspondaient donc pas forcément à une valeur GAIA donnée, calculée sur la base de la somme de valeurs pondérées pour les différences entre les caractères. Il a estimé qu’il serait peut-être intéressant de fournir un graphique illustrant le rapport entre les notes des experts et les valeurs GAIA. Il est aussi convenu qu’il serait intéressant d’analyser un plus grand nombre de paires de variétés similaires, en l’occurrence des paires auxquelles les experts ont attribué les notes 1 et 3.

137. Le document TWC/28/31 “*A Study on Grass Reference Collections in Different Locations*” présentait une expérience visant à réduire la taille de l’essai en plein champ des graminées en réunissant des informations provenant d’autres endroits ou pays. Il n’était pas prévu d’approfondir cette méthode.

138. Un exposé sur le système de vérification des dénominations variétales de l'OCVV a été présenté sur la base du document TWC/28/35 "*CPVO Centralised database of variety denominations, system of variety denomination checking, Electronic office management systems deployed by CPVO and CPVO Online Application System*".

139. Ce système utilisait différentes méthodes pour calculer la similitude entre des mots de différentes dénominations variétales. L'OCVV n'avait reçu aucun retour négatif sur son système ces six dernières années et indiquait que toute suggestion visant à améliorer ce système était la bienvenue. Le TWC a noté que ce système n'utilisait pas une logique phonétique.

140. En ce qui concerne la liste de logiciels échangeables (document UPOV/INF/Software draft 3), il a été noté que

a) en ce qui concerne le système SIRIUS pour la saisie des données, une traduction en anglais du guide de l'utilisateur était actuellement réalisée par le Bureau de l'Union;

b) l'OCVV a invité le TWC à envisager d'incorporer la base de données centralisée des dénominations variétales de l'OCVV dans la liste de logiciels échangeables. Le TWC a pris note des avantages qui pourraient découler de cette harmonisation et est convenu qu'il faudrait proposer d'incorporer la base de données de l'OCVV et l'algorithme de vérification des dénominations dans le document UPOV/INF/Software;

c) l'OCVV a présenté son système de gestion électronique et a proposé son aide à tout membre de l'Union souhaitant mettre en place ce système.

141. Le TWC a pris note du contenu du document TWC/28/34 "*Survey on Hand-Held Data Capture Devices*" et est convenu que le Bureau de l'Union devrait adresser une circulaire demandant des informations supplémentaires sur les enregistreurs de données pour la prochaine session du TWC. Le TWC a pris note du rapport sur les faits nouveaux concernant le questionnaire relatif aux plantes hors-type figurant dans le document TWC/28/9 "*Assessing Uniformity by Off-Types on the Basis of More Than One Sample or Sub-Samples*".

142. L'expert de l'Allemagne a distribué aux participants un CD contenant la version la plus récente de la base de données des documents de travail du TWC.

143. Le TWC a noté qu'il pourrait être utile de fournir les documents de l'UPOV non seulement en PDF, mais également au format Word.

144. Il a été convenu que la vingt-neuvième session du TWC se tiendrait à Genève du 7 au 10 juin 2011 et qu'elle serait précédée d'une réunion préparatoire le 6 juin. Il était prévu que certaines parties de la session soient diffusées sur le Web, de sorte que d'autres participants puissent suivre la session par Internet. Le TWC a prévu d'examiner les points suivants :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV

4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
7. Dénominations variétales
8. Analyse d'images
9. Enregistreurs de données
10. Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

145. Le TWF a tenu sa quarante et unième session à Cuernavaca (État de Morelos, Mexique), du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010, un atelier préparatoire ayant été organisé dans l'après-midi du 26 septembre. La session a été ouverte par Mme Bronislava Bátorová (Slovaquie), présidente du TWF, et Mme Enriqueta Molina Macias, directrice générale du Service national de l'inspection et de l'agrément des semences (SNICS), M. José Arnulfo del Toro Morales, représentant du Secrétariat de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation (SAGARPA) et M. Bernardo Pastrana Gómez, secrétaire du Département du développement agricole du Gouvernement de l'État de Morelos, ont souhaité la bienvenue aux participants. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWF/41/30 Rev.

146. La session a réuni 51 participants représentant 15 membres de l'Union et deux organisations ayant le statut d'observateur.

147. Le TWF a assisté à un exposé sur le système de protection des variétés végétales au Mexique, présenté par Mme Enriqueta Molina Macias, et a pris connaissance des rapports des participants sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales et du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV.

148. Le TWF a examiné les documents TWF/41/2 "*Developments in UPOV Concerning the Use of Molecular Techniques*" et BMT/DUS Draft 3 "*Possible Use of Molecular Markers in the Examination of Distinctness, Stability and Uniformity (DUS)*" concernant les techniques moléculaires.

149. Le TWF a examiné plusieurs projets de documents TGP.

150. Le TWF a pris note des faits nouveaux concernant le document TGP/11 Draft 8 "Examen de la stabilité", parallèlement au document TWF/41/3 "*TGP Documents*" et d'un rapport verbal sur les conclusions du TWO.

151. Le TWF a examiné le document TWF/41/10 "*Revision of Document TGP/5 : 'Experience and Cooperation in DUS Testing' : Section 10 'Notification of Additional*

Characteristics” et est convenu que les propositions relatives à la notification au Bureau de l’Union de caractères et de niveaux d’expression supplémentaires au moyen du document TGP/5, section 10, seraient présentées aux groupes de travail techniques à la première occasion. Les caractères seraient ensuite publiés, le cas échéant, dans la zone d’accès restreint du site Web de l’UPOV protégée par mot de passe sur la base des observations formulées par les groupes de travail techniques compétents.

152. Le TWF a examiné plusieurs documents parallèlement à la révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, y compris : le traitement des variétés ornementales dans les principes directeurs d’examen; la quantité de matériel végétal requis; les demandes de protection de variétés à germination lente; le nombre de plantes à examiner pour déterminer la distinction; la sélection des caractères avec astérisque; l’indication des caractères de groupement; les conseils relatifs à la méthode d’observation; les variétés indiquées à titre d’exemples; la remise de photographies avec le questionnaire technique; et les renvois normalisés dans le questionnaire technique.

153. En ce qui concerne le document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”, le TWF a formulé des observations sur les annexes I à XIV du document TWF/41/20 “*Revision of Document TGP/8 : Sections for Further Development*”, et sur les documents TWF/41/24 “*Revision of Document TGP/8 : Principles Lying Behind the Methods Described in TGP/8 Part II for Producing Variety Descriptions*”, TWF/41/25 “*Revision of Document TGP/8 : Handling Measured Quantitative Characteristics for Vegetable and Herbage Crops Tested in United Kingdom*” et TWF/41/26 “*Revision of Document TGP/8 : Use of Linear Regression for the Description of Herbage Crops Tested in France*”.

154. Le TWF a examiné le document TWF/41/21 “*Revision of Document TGP/12 : Disease Nomenclature and Disease Resistance Characteristics*”, parallèlement au document TGP/12 draft 1 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”.

155. En ce qui concerne le document TGP/14 “Glossaire de termes [techniques, botaniques et statistiques] utilisés dans les documents de l’UPOV”, le TWF a examiné les documents TWF/41/22 “*Revision of Document TGP/14 : Revision of Existing Sections of Document TGP/14*” et TWF/41/23 “*Revision of Document TGP/14 : New Section for Color Characteristics*”.

156. Le TWF a pris note du rapport sur les faits nouveaux concernant les dénominations variétales dans le document TWF/41/4 “*Variety Denominations*”.

157. Le TWF a examiné le document TWF/41/27 “*DUS Examination of Seed-Propagated Varieties of Papaya*” traitant de l’examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer.

158. Le TWF a examiné les projets de principes directeurs d’examen de la cerise de Cayenne, de l’actinidia (révision), de l’amandier (révision), du cacaoyer (*Theobroma cacao* L.), du fruit du dragon (*Hylocereus undatus* (Haw.) Britton et Rose), du groseillier à maquereau (révision), du prunier japonais (révision), du Blue Honeyberry (*Lonicera caerulea* L. var. *kamtschatica* Sevast), de l’olivier (révision), du papayer, du pacanier, de l’ananas (*Ananas comosus* (L.) Merr.), du Grenadier (*Punica granatum* L.), et du groseillier commun et groseillier rouge (révision).

159. Le TWF a examiné une proposition portant sur une révision partielle des principes directeurs d'examen pour le mandarinier (Citrus – Groupe 1), faisant l'objet du document TWF/41/28 "*Mandarins (Citrus Group 1) (Partial Revision)*". Le TWF est convenu de proposer au Comité technique d'adopter la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le mandarinier sur la base du document TWF/41/28 avec les réserves émises par des experts du Maroc en ce qui concerne le nouveau caractère proposé (à la suite du caractère 98) "Fruit : nombre de pépins (allogamie manuelle contrôlée)", au sujet duquel les experts du Maroc ont indiqué qu'il leur faudrait davantage de temps pour examiner le nouveau caractère. Le TWF est convenu que le Comité technique devrait être invité à examiner les "Observations formulées par le Maroc en ce qui concerne le nouveau caractère proposé 'Fruit : nombre de pépins (allogamie manuelle contrôlée) et la viabilité du pollen dans les principes directeurs de l'UPOV pour le mandarinier'".

160. Le TWF a pris note des informations contenues dans les documents TWF/41/5 "*UPOV Information Databases*", TWF/41/6 "*Variety description databases*", TWF/41/7 "*Exchangeable software*" et TWF/41/8 "*Electronic application systems*".

161. Le TWF a pris note des faits nouveaux concernant l'évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons, dont il était rendu compte dans le document TWF/41/9 "*Assessing Uniformity by Off-types on the Basis of more than one Sample or Sub-samples*".

162. En ce qui concerne les expériences de nouveaux types et espèces, le TWF a pris note des rapports verbaux présentés par Israël, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne.

163. Le TWF a examiné la proposition visant à remplacer le chapitre 8.1.d) des principes directeurs d'examen du fraisier TG/22/10 énoncée dans le document TWF/41/29 "*Proposal for a Partial Revision of the Test Guidelines for Strawberry (document TG/22/10)*" et est convenu qu'une révision partielle devrait être envisagée à sa quarante-deuxième session.

164. Le TWF a noté que le TC était convenu, à sa quarante-sixième session tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, que les principes directeurs d'examen pour le bananier et le figuier seraient adoptés à condition que les modifications apportées aux variétés indiquées à titre d'exemples, proposées par l'expert principal, soient approuvées par le TWF par correspondance, et a indiqué que ces approbations avaient été reçues.

165. Le TWF est convenu de soumettre au TC pour adoption les projets de principes directeurs d'examen de la cerise de Cayenne, de l'amandier, du cacaoyer, du fruit du dragon, du groseillier à maquereau, du prunier japonais, de l'olivier, et du groseillier commun et groseillier rouge.

166. Le TWF a prévu de poursuivre les délibérations sur les principes directeurs d'examen pour 12 espèces au total, dont cinq en sont au stade "final possible".

167. Le TWF a assisté à un exposé sur les orientations pour les rédacteurs des principes directeurs d'examen fournies sur le site Web de l'UPOV consacré aux principes directeurs d'examen.

168. À la suite de l'invitation de l'expert du Japon, le TWF est convenu de tenir sa quarante-deuxième session à Hiroshima, préfecture d'Hiroshima (Japon), du 14 au 18 novembre 2011,

un atelier préparatoire étant prévu le 13 novembre. Le TWF a prévu d'examiner ou de réexaminer les points suivants :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
9. Examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer
10. Expériences de nouveaux types et espèces
11. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen (le cas échéant)
12. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
13. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
14. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
15. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
16. Date et lieu de la prochaine session
17. Programme futur
18. Adoption du Compte rendu de la session (s'il le temps imparti le permet)
19. Clôture de la session

169. Le TWF est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire Mme Carensa Petzer (Afrique du Sud) prochaine présidente du TWF.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

170. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa quarante-troisième session à Cuernavaca (État de Morelos, Mexique), du 20 au 24 septembre 2010. La session était présidée par Mme Andrea Menne (Allemagne),

présidente du TWO. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWO/43/29.

171. La session a réuni 63 participants représentant 16 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire s'est tenu durant l'après-midi du 19 septembre et a réuni 22 participants.

172. Mme Enriqueta Molina Macias, directrice générale du Service national de l'inspection et de l'agrément des semences (SNICS), M. Mariano Ruitz-Funes Macedo, secrétaire adjoint de l'agriculture (SAGARPA) et M. Bernardo Pastrana Gómez, secrétaire du Département du développement agricole du gouvernement de l'État de Morelos, ont souhaité la bienvenue aux participants. Mme Enriqueta Molina Macias a présenté un exposé sur le système de protection des variétés végétales au Mexique.

173. Le TWO a pris connaissance des rapports verbaux succincts des participants sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales et du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV.

174. Le TWO a formulé des recommandations au sujet des documents TGP/11/1 Draft 8 TGP/11 "Examen de la stabilité", TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" et TGP/14 "Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV".

175. Le document TWO/43/12 "*Quantity of plant material required*" a été examiné et le TWO est convenu que les indications figurant dans la note indicative GN 7 du document TGP/7 devaient être complétées en vue d'encourager les experts principaux à examiner la quantité de matériel végétal requis pour des plantes voisines afin d'assurer si nécessaire une certaine cohérence.

176. Le TWO a examiné le document TWO/43/14 "*Number of plants to be considered for the assessment of distinctness*". Il est convenu que le nombre de plantes à examiner aux fins de la distinction devait permettre de ne pas tenir compte des plantes hors-type. Il est également convenu que le chapitre 4.1.4 des principes directeurs d'examen se rapportait au nombre de plantes des variétés candidates et non pas au nombre de plantes des variétés de référence.

177. Le TWO a examiné le document TWO/43/18 "*Example varieties*". Il est convenu que des variantes des variétés indiquées à titre d'exemples, telles que des photographies et des illustrations, devraient être utilisées dans la mesure du possible.

178. En ce qui concerne le document TWO/43/19 "*Providing photographs with the Technical Questionnaire*", le TWO a décidé, entre autres choses, qu'il conviendrait de mettre davantage l'accent sur l'importance de fournir des informations sur les formes et la répartition des couleurs et moins sur la couleur.

179. Le TWO a examiné le document TWO/42/23 Rev. "*New section for color characteristics*" et est convenu de regrouper certaines sections et de restructurer la section sur la distribution ou répartition des couleurs.

180. Le TWO a pris note des informations fournies dans le document TWO/43/5 "*UPOV information databases*". Il a examiné le document TWO/43/6 "*Variety description databases*", a noté l'intérêt d'une base de données de l'UPOV sur les descriptions variétales et a rappelé les préoccupations qui avaient été exprimées concernant les descriptions provenant

de différents endroits et de différentes sources, comme indiqué dans le document TC/45/9 “Publication des descriptions variétales”.

181. Le TWO a examiné le document TWO/43/28 “*Matters to be resolved concerning Test Guidelines adopted by the Technical Committee*”. Il est convenu que les codes UPOV pour l’œnothère et la gaura devraient suivre la classification du GRIN pour l’œnothère. Il est convenu cependant que des principes directeurs d’examen distincts devraient être conservés pour l’œnothère et la gaura. Le TWO a proposé que le TWV envisage la révision éventuelle des principes directeurs d’examen pour l’œnothère, auquel cas il y aurait lieu de préciser les espèces d’œnothère qui seraient concernées.

182. Aucun rapport n’a été présenté sur les expériences de nouveaux types et espèces.

183. Le TWO est convenu de soumettre huit principes directeurs d’examen au TC. Ces nouveaux principes directeurs d’examen concernaient : l’agapanthe, le bougainvillier, le balisier, *Camellia* L. (ornemental), l’eucalyptus (partie de genre uniquement), *Hibiscus syriacus* L., le torenia et le vriesea. À sa quarante-quatrième session, en 2011, le TWO a prévu d’examiner 20 principes directeurs d’examen, soit trois révisions et 17 nouveaux principes.

184. À la suite de l’invitation de l’expert du Japon, le TWO est convenu de tenir sa quarante-quatrième session à Fukuyama City, préfecture d’Hiroshima (Japon), du 7 au 11 novembre 2011, un atelier préparatoire étant prévu le 6 novembre 2011. Le TWO a prévu d’examiner ou de réexaminer les points suivants :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d’information de l’UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Évaluation de l’homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d’un exemple ou sous-exemple
9. Examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer
10. Expériences de nouveaux types et espèces
11. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d’examen (le cas échéant)

12. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
13. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
14. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
15. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
16. Date et lieu de la prochaine session
17. Programme futur
18. Adoption du Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
19. Clôture de la session

185. Le TWO a noté que l'Australie (TWO) et la Nouvelle-Zélande (TWF) avaient manifesté un intérêt à l'idée d'accueillir ensemble les sessions du TWO et du TWF en avril et en mai 2013 et a appuyé cette proposition.

186. Le TWO est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire M. Nik Hulse (Australie) prochain président du TWO.

Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

187. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa quarante-quatrième session à Veliko Tarnovo (Bulgarie), du 5 au 9 juillet 2010, un atelier préparatoire ayant eu lieu le 4 juillet 2010. La session était présidée par Mme Radmila Šafaříková (République tchèque), présidente du TWV. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWV/44/34.

188. Mme Bistra Pavlovska, directeur exécutif de l'Agence exécutive pour le test, l'approbation et le contrôle des semences des variétés de plantes ((EAVTFISC), a souhaité la bienvenue aux participants. Le lundi 5 juillet 2010, M. Tsvetan Dimitrov, vice-ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a adressé une allocution de bienvenu aux participants du TWV. Mme Bistra Pavlovska a présenté des informations sur les activités de l'Agence exécutive pour le test, l'approbation et le contrôle des semences des variétés de plantes (EAVTFISC) et sur le système de protection des variétés végétales en Bulgarie.

189. La session a réuni 43 participants représentant 18 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a réuni 21 participants.

190. Le TWV a pris note des rapports des membres et des observateurs sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales et du rapport sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV.

191. Le TWV a examiné les documents concernant l'utilisation des techniques moléculaires TWV/44/2 "*Developments in UPOV Concerning the Use of Molecular Techniques*" et BMT/DUS Draft 3 "*Possible Use of Molecular Markers in the Examination of DUS*". Le TWV est convenu que le document TGP/15 devrait être élaboré séparément, mais parallèlement au document BMT/DUS, compte tenu du fait que le document BMT/DUS fournirait un rapport sur l'élaboration et l'examen de tous les modèles au sein de l'UPOV et du fait que le document TGP/15 fournirait des indications en ce qui concerne l'utilisation des modèles.

192. En ce qui concerne l'application éventuelle des techniques moléculaires, l'OCVV a présenté les résultats du projet de recherche-développement mené par l'Office communautaire des variétés végétales "*Development and evaluation of molecular markers linked to diseases resistance genes for tomato in DUS testing*".

193. Le TWV a examiné les documents TGP suivants :

a) *TGP/11 Draft 8 Examen de la stabilité*

Il a été convenu d'ajouter un texte indiquant que le document TGP/11 a pour objet de fournir, si besoin est, des indications sous forme d'exemples concernant l'examen de la stabilité. Ces exemples illustreraient les méthodes possibles employées par les différents services dans l'examen de la stabilité.

b) *TGP/5 Expérience et coopération en matière d'examen DHS (Section 10 Caractères supplémentaires)*

Le TWV est convenu que les propositions relatives à la notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires au Bureau de l'Union devaient être présentées aux groupes de travail techniques compétents dans les plus brefs délais. Les caractères seraient ensuite publiés, le cas échéant, dans la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV protégée par mot de passe. Il ne serait pas nécessaire qu'un caractère soit notifié avant de pouvoir être utilisé par un membre de l'Union, pour autant qu'il satisfasse aux critères énoncés dans l'Introduction générale.

c) *TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen*

Le TWV est convenu des sections devant faire l'objet d'une révision prochainement.

d) *TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité*

Le TWV est convenu d'élaborer une nouvelle section "Contrôle de la variation par différents observateurs" et "Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images" et de ne pas élaborer une section sur l'information sur les bonnes pratiques agronomiques aux fins d'essais en plein champ.

e) *TGP/12 Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques*

En ce qui concerne les protocoles types de résistance aux maladies, le TWV est convenu que les éléments d'information sans astérisque dans le protocole ne devraient pas être élaborés en détail dans les principes directeurs d'examen et devraient être remplacés par un renvoi aux coordonnées de membres de l'Union en mesure de fournir des informations à cet égard sur demande. Il était essentiel de parvenir à des résultats harmonisés, plutôt que d'utiliser des conditions détaillées harmonisées.

194. Le TWV a pris note des informations disponibles sur les bases de données d'information de l'UPOV, les bases de données sur les descriptions variétales, les logiciels échangeables et les systèmes de dépôt électronique des demandes. Le TWV a également examiné les documents TWV/44/9 "*Assessing Uniformity by Off-types on the Basis of more*

than one Sample or Sub-samples” et TWV/44/25 “DUS Examination of Seed-Propagated Varieties of Papaya).

195. Le TWV a examiné 13 principes directeurs d'examen, dont neuf à l'état de révision ou de révision partielle (haricot, artichaut, laitue, oignon, pois, radis, épinard, tomate, pastèque), quatre à l'état de projet (échinacée, *Lycopersicon* (à l'exclusion de *Lycopersicon esculentum* Mill.), grande oseille et Shiitake). Il a été convenu que les principes directeurs d'examen relatifs à la grande oseille, à l'artichaut, à la laitue, à l'épinard et à la tomate devraient être soumis au TC pour adoption.

196. Le TWV est convenu de proposer au TC qu'il recommande au Conseil d'élire M. François Boulineau (France) prochain président du TWV, pour la période 2012-2014.

197. À la suite de l'invitation des États-Unis d'Amérique, le TWV a accepté de tenir sa quarante-cinquième session en Californie (États-Unis d'Amérique), du 25 au 29 juillet 2011, un atelier préparatoire étant prévu le dimanche 24 juillet 2011. Le TWV a proposé que les points ci-après soient examinés à cette session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Techniques moléculaires
 - a) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
 - b) Rapports sur les travaux des membres et des observateurs
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Évaluation de l'homogénéité
 - a) Méthode de calcul de la COYU
 - b) Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
9. Expériences de nouveaux types et espèces
10. Base de données sur les descriptions de variétés de pois
11. Essais concernant la résistance à la maladie de la tomate
12. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen (le cas échéant)

13. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
14. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
15. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
16. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
17. Date et lieu de la prochaine session
18. Programme futur
19. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
20. Clôture de la session

198. Dans l'après-midi du 7 juillet 2010, le TWV a visité le Centre d'examen des variétés de l'EAVTFISC à Samovodene, près de Veliko Tarnovo.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

199. La douzième session du BMT s'est tenue à Ottawa (Canada), du 11 au 13 mai 2010, un atelier préparatoire ayant eu lieu le 10 mai 2010. La session a été présidée par M. Andrew Mitchell (Royaume-Uni) et a réuni 75 participants représentant 12 membres de l'Union et quatre organisations ayant le statut d'observateur. Le compte rendu de la session fait l'objet du document BMT/12/24.

200. M. Paul Meyers, vice-président associé à la Direction générale des politiques et programmes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, a souhaité la bienvenue aux participants.

201. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- *Faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires;*
- *Utilisation des techniques moléculaires dans l'examen des variétés essentiellement dérivées;*
- *Utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'indentification variétale;*
- *Rapports sur l'évolution de la situation en matière de techniques moléculaires;*
- *Directives internationales en matière de techniques moléculaires.*

202. L'ordre du jour a été organisé de manière à ce que les trois premiers points de l'ordre du jour soient examinés le 11 mai 2011, soit durant la "Journée des obtenteurs", afin de donner à ces derniers la possibilité de participer aux débats sur les points présentant le plus d'intérêt pour eux.

Faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires

203. Le Bureau de l'Union a présenté les faits nouveaux survenus à l'UPOV sur la base du document BMT/12/2 "Reports on developments in UPOV concerning biochemical and

molecular techniques” et M. Joël Guiard (France) a présenté le document BMT/12/2 Add. “*System for combining phenotypic and molecular distances in the management of variety collections*”. Ce système a été accepté par le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT en avril 2009 et a été suivi de propositions de modification du document BMT/DUS Draft 3 “*Possible Use of Molecular Markers in the Examination of Distinctness, Uniformity and Stability (DUS)*” en ce qui concerne la description de modèles pour l’utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l’examen DHS. Le BMT a examiné ce document et a accepté certains changements. Il a été décidé de remplacer les anciennes “options” 1 à 3 par des “modèles” et des “exemples”.

204. Le BMT s’est également penché sur la manière dont le document TGP/15 devrait être développé et est convenu qu’il devrait être élaboré séparément, mais parallèlement au document BMT/DUS. Il a été décidé que le document TGP/15 contiendrait uniquement les modèles évalués positivement.

Utilisation des techniques moléculaires dans l’examen des variétés essentiellement dérivées

205. Le BMT a assisté à deux exposés sur les variétés essentiellement dérivées. Le premier concernait l’utilisation de SSR et de SNP pour déterminer le statut des variétés essentiellement dérivées du maïs, afin d’établir des normes pour les corrélations entre des similitudes moléculaires qui permettent de déterminer si une variété est une variété essentiellement dérivée. Le second a été présenté par un représentant de l’*International Seed Federation (ISF)* et concernait la position de l’ISF par rapport aux variétés essentiellement dérivées et les procédures de règlement des différends.

Utilisation des techniques moléculaires aux fins de l’identification variétale

206. Le BMT a reçu neuf documents sur l’utilisation des techniques moléculaires aux fins de l’identification variétale. Ces documents portaient sur une large gamme d’espèces, y compris les plantes ornementales, le maïs, l’orge, le soja, le riz et les pois, ainsi que sur la lutte contre les maladies, l’application des droits, l’identité des produits de commerce et la conservation des échantillons après l’examen DHS.

Rapports sur l’évolution de la situation en matière de techniques moléculaires

207. Des compte rendus succincts ont été soumis par la plupart des membres et des observateurs ayant assisté à la session, concernant l’utilisation des marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, la gestion des collections de référence et l’application des droits. Des compte rendus détaillés pour les différentes espèces ont été soumis par les pays ci-après : le Canada, sur une base de données relative aux variétés de pomme de terre; le Royaume-Uni, sur les marqueurs SNP fonctionnels de l’orge; l’Argentine, sur la gestion de collections de référence du soja; et la France, sur la gestion des collections de référence de l’orge de printemps.

Directives internationales en matière de techniques moléculaires

208. Un représentant de l’Association internationale d’essais de semences (ISTA) a présenté un exposé sommaire sur les faits nouveaux survenus à l’ISTA en ce qui concerne une méthode d’utilisation de l’ADN aux fins de l’identification variétale. Un représentant de

l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a présenté un exposé sur les méthodes horizontales pour l'analyse moléculaire de biomarqueurs : ISO/TC 34/SC.

209. Aucun sous-groupe ad hoc ne s'est réuni depuis la dernière session du BMT et, par conséquent, aucun rapport n'a été soumis.

210. À la suite de l'invitation du Brésil, le BMT est convenu de tenir sa treizième session à Brasilia, du 22 au 24 novembre 2011, un atelier préparatoire étant prévu le 21 novembre 2011.

Le BMT a prévu d'examiner les questions suivantes :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires
4. Rapports sur les travaux des sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)
5. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées
6. Compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires pour les différentes espèces :
 - a) espèces multipliées par voie végétative
 - b) espèces autogames
 - c) espèces allogames
7. Directives internationales en matière de techniques moléculaires
8. Bases de données des descriptions variétales
9. Méthodes d'analyse des données moléculaires
10. Utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées
11. Utilisation des techniques moléculaires pour l'identification des variétés
12. Recommandations relatives à la création de nouveaux sous-groupes sur les plantes cultivées
13. Date et lieu de la prochaine session
14. Programme futur
15. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
16. Clôture de la session

211. *Le Conseil est invité à :*

a) prendre note des travaux du TC, ainsi que de ceux des TWP et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document; et

b) approuver le programme de travail du TC et les programmes de travail des TWP et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le présent document.

[Fin du document]